

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2007

### I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007 est adopté par 29 voix pour (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et 5 abstentions (Agir Pour Houilles [5]).

### II- RELEVÉ DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Après les interventions de Monsieur Bardin, de Monsieur le Maire et de Madame Trézières, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

### III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### RESSOURCES HUMAINES

##### 1 – Révision des effectifs (Rapporteur M. Thierry Micor)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grades	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
- Brigadier	1	2	20/08/2007
- Bibliothécaire	1	2	24/09/2007
- Attaché	12	13	24/09/2007
- Agent de Maîtrise	16	18	01/10/2007
- Assistant d'Enseignement Artistique	5 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,5 %) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 9h/sem. (45 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50 %)	6 dont 1 à 17h/sem. (85 %) 1 à 16h30mn/sem. (82,50%) 1 à 14h40mn/sem. (73,35 %) 1 à 9h/sem. (45 %) 1 à 6h30mn/sem. (32,50%) 1 à 4h30mn/sem. (22,50%)	01/10/2007
- ATSEM principal de 2ème classe	0	1	01/03/2007
- Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0	1	01/03/2007
- Rédacteur principal	3	4	01/03/2007
- Psychologue hors classe	1	2	01/11/2007

##### 2 – Aides versées afin d'améliorer les conditions de vie et faciliter l'insertion professionnelle du personnel communal handicapé (Rapporteur M. Thierry Micor)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reverser à un agent affecté à un poste d'accueil la somme de 2 502,12 euros correspondant à la participation du FIPHFP aux frais engagés par l'intéressé pour l'acquisition de prothèses auditives.

##### 3 – Régime indemnitaire – Frais de déplacement – Indemnité forfaitaire allouée à la Directrice de la Résidence des Personnes Agées (Rapporteur M. Thierry Micor)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer à la directrice de la Résidence des Personnes Agées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, une indemnité forfaitaire d'un montant de 198,18 euros bruts par an, à titre

de compensation financière pour les déplacements qu'elle effectue à l'intérieur de la ville avec son véhicule personnel.

**4 – Avis concernant la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion, du Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve (Rapporteur M. Thierry Micor)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'accepter la nouvelle affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion, du Syndicat Interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et la Courneuve.

**ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES**

**5 – Gymnase de l'Avant Garde de Houilles - Convention d'utilisation par les scolaires (Rapporteur M. Jean-Louis Revert)**

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec l'Avant Garde de Houilles en adoptant le taux horaire de 14,91 € pour l'année 2006 (au lieu de 14,65 € pour 2005) et de 15,18 € pour l'année 2007 pour la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de la salle de gymnastique de l'Avant Garde de Houilles qui est utilisée par les scolaires.

**FINANCES**

**6 – Abrogation de la délibération du 21 octobre 1980 portant création d'une régie pour l'encaissement des recettes relatives au fonctionnement des garderies, cantines et centres de loisirs municipaux (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Après intervention de Monsieur le Maire et de Monsieur Duclos, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à abroger la délibération du 21 octobre 1980. Une nouvelle régie sera en outre créée à compter du 15 octobre 2007 qui sera adaptée aux nouveaux moyens de paiement par CESU.

**7 – VILLE – Budget Supplémentaire 2007 - Vote (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Après intervention de Monsieur le Maire, de Messieurs Bardin et Duclos et de Madame Trézières, le Conseil municipal décide de voter les budgets supplémentaires 2007 pour la Ville par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et **6 voix contre** (Agir Pour Houilles [5] et Mme Sellin-Catta [1]) suivant les résultats ci-après :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	4 547 185,52 €
Recettes	4 547 185,52 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	13 910 625,65 €
Recettes	13 910 625,65 €

Résultat section	0,00 €
Résultat global	0,00 €

**8 – Budget annexe de l'assainissement – Budget Supplémentaire 2007 - Vote (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Le Conseil municipal décide de voter le budget supplémentaire 2007 pour l'Assainissement par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]) et **6 abstentions** (Agir Pour Houilles [5] et Mme Sellin-Catta [1]) suivant les résultats ci-après :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	42 255,33 €
Recettes	42 255,33 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	93 354,79 €
Recettes	93 354,79 €
Résultat section	0,00 €
Résultat global	0,00 €

#### **9 – Budget annexe du SSIAD– Budget Supplémentaire 2007 - Vote (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Le Conseil municipal décide de voter le budget supplémentaire 2007 au budget annexe du SSIAD par **34 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2] et Agir Pour Houilles [5]) et **1 abstention** (Mme Sellin-Catta [1]).

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	10 373,00 €
Recettes	10 373,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	800,00 €
Recettes	800,00 €

Résultat section	0,00 €
Résultat global	0,00 €

#### **10 – Ville de Houilles – Exercice 2007 – Admissions en non valeur (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 25 684,17 €, la quasi totalité de ces créances restant à recouvrer ayant fait l'objet d'un procès-verbal de carence, c'est à dire que les procédures de saisies n'ont pas abouti faute de biens à saisir.

#### **11 – Ville de Houilles – Exercice 2007 – Amortissement des subventions d'équipement versées (Rapporteur M. Michel Mossant)**

Après intervention de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- De fixer à 15 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à un organisme public,
- De fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à une personne de droit privé.

### **URBANISME**

#### **12 – Délibération soumettant l'édification d'une clôture à déclaration préalable (Rapporteur M. Thierry Micor)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'accepter que la construction ou la modification d'une clôture, sur l'ensemble du territoire communal, soit soumise à déclaration préalable.

#### **13 – Projet de Tangentielle Nord - Avis de la Commune sur la mise en compatibilité du POS (Rapporteur M. Thierry Micor)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'émettre un avis favorable à la mise en compatibilité du POS pour la réalisation du projet de Tangentielle Nord sous réserve de minorer l'impact foncier aux emprises strictement nécessaires à la réalisation de ce projet.

## BATIMENT

### **14 – Aménagement de locaux culturels Graineterie – Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre (Rapporteur M. François Heurtel)**

Le Conseil Municipal décide par **29 voix pour** (ID Commune [27], En Avant Pour Houilles [2]), **5 abstentions** (Agir Pour Houilles [5]) et **1 voix contre** (Mme Sellin-Catta [1]) d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement LYON-NOIRIEL Architectures et Rémy LACAU Architecte pour un montant de 5 494,49 € H.T.

## VOIRIE

### **15 – Aménagement des RD 308 & 311 – Demande de deux "contrats paysage" – Subvention auprès du Conseil général des Yvelines (Rapporteur Monsieur le Maire)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de solliciter un 3<sup>ème</sup> et un 4<sup>ème</sup> "contrats paysage" auprès du Conseil général des Yvelines pour l'aménagement paysager de la RD 308 et de la RD 311 et d'arrêter le programme définitif du contrat paysage selon l'échéancier de réalisation prévu.

### **16 – Remplacement du réseau Basse Tension et installation du mobilier d'éclairage public – Ilot Voltaire – Procédure adaptée – Signature du marché (Rapporteur Monsieur Christian Le Chaponnier)**

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché concernant des travaux de remplacement du réseau Basse Tension et l'installation du mobilier d'éclairage public, Ilot Voltaire, avec la Société VIOLA, domiciliée 157 route de Cormeilles à 78500 Sartrouville, pour un montant de 115 000 euros H.T.

## SOCIAL

### **17 – Foyer-Logement " les Belles Vues" - Adoption du règlement de fonctionnement (Rapporteur Madame Nicole Adato)**

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Trézières, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à adopter le nouveau règlement de fonctionnement du foyer-logement « les Belles Vues » avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

#### **Intervention de Monsieur le Maire :**

Il y a des questions orales, Madame SELLIN-CATTA, qui émanent de vous mais je vous répondrai la prochaine fois pour des raisons techniques et vous n'étiez pas là lors de l'avant dernier conseil municipal. J'attendais que vous soyez là pour répondre à vos questions, ce qui me semble normal. Puis ce soir, comme on m'avait dit qu'on ne savait pas trop à quelle heure vous arriveriez, vous avez eu la courtoisie de vous excuser en disant "pas avant 21 heures". Au prochain conseil, je répondrai à l'ensemble de vos questions. Je préfère que vous soyez là pour entendre les réponses.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40